

BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 12.960.000 euros
 Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022
 (en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.....	613	953
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES.....		
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	1 410 036	1 255 064
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	572 231	474 396
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE.....		
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	158	150
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.....	181	143
CRÉDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....		
LOCATION SIMPLE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	40	40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 831	2 847
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ.....		
ACTIONS PROPRES.....		
AUTRES ACTIFS	1 352	4 794
COMPTES DE RÉGULARISATION	15 451	19 095
TOTAL DE L'ACTIF.....	2 002 893	1 757 482
PASSIF	2022	2021
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	690 780	526 332
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 229 189	1 144 860
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE.....		
AUTRES PASSIFS	1 721	1 668
COMPTES DE RÉGULARISATION	29 209	36 784
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 728	2 757
DETTES SUBORDONNÉES.....	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)		
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	49 266	45 081
CAPITAL SOUSCRIT.....	12 960	12 960
PRIMES D'ÉMISSION.....	20 160	20 160
RÉSERVES.....	11 961	18 947
ÉCART DE RÉÉVALUATION.....		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....		
REPORT À NOUVEAU (+/-).....	0	-4 725
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	4 185	-2 261
TOTAL DU PASSIF.....	2 002 893	1 757 482
Total du bilan :	2.002.892.986,05	
Bénéfice de l'exercice :	4.185.216,52	

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en milliers d'euros)

	2022	2021
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	19 319	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	12 332	10 908
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	13 621	28 197
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en milliers euros)

	2022	2021
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS.....	27 608	9 714
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-9 441	-1 246
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS.....		
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES.....		
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS).....	11 427	13 262
COMMISSIONS (CHARGES)	-817	-946
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	2 258	1 331
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILÉS.....		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	455	312
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-265	-278
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	<u>31 225</u>	<u>22 149</u>
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-26 817	-24 363
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-75	-33
<u>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	<u>4 333</u>	<u>-2 247</u>
COÛT DU RISQUE	-30	56
<u>RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....</u>	<u>4 303</u>	<u>-2 191</u>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS.....	0	3
<u>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</u>	<u>4 303</u>	<u>-2 188</u>
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	391	-73
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES.....	-509	0
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES.....		
<u>RÉSULTAT NET.....</u>	<u>4 185</u>	<u>-2 261</u>

NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2022

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODES

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont appliquées (les anciens règlements 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002 sont abrogés et repris par le règlement de l'ANC précité).

Le règlement CRB 97/02 a été remplacé par l'arrêté du Ministère des Finances du 3/11/2014 relatif au contrôle interne, il a été pris en compte.

2) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors-bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

- Logiciel : 1 an,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Frais d'établissement : 5 ans,
- Matériel roulant : 5 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans,
- Aménagements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 25 ans.

2.3 Créances douteuses

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

2.4 Intérêts et Commissions

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

2.5 Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/22 à **2.548 K€**.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de fin de carrière	2 541
<i>Dont OCI non recyclables</i>	<i>1 542</i>
Primes de médailles du travail	7
Total	2 548

Les calculs ont été réalisés sur la base des prestations en vigueur à partir des données individuelles, des hypothèses et des méthodologies de calcul retenues par le Groupe BNP Paribas et en application de la norme IAS 19 Révisée.

2.6 Fiscalité

La banque entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices institué par l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964 modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 7.174 du 24 octobre 2018. La charge d'impôt figurant au Compte de Résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque sur la base du taux de 25 %.

2.7 Comptes consolidés

Les comptes de BNP Paribas Wealth Management Monaco sont consolidés dans les comptes de BNP Paribas SA.

3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

À compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées **en milliers d'euros** se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Ventilation des Créances et Dettes suivant à vue, à terme

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée ≤ 1 an	1 an < durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	716 631	260 879	428 136	0	4 390	1 410 036
<i>dont créances à vue</i>	<i>240 230</i>					<i>240 230</i>
- Créances sur la clientèle	213 521	148 660	187 889	21 975	186	572 231
<i>dont créances à vue</i>	<i>130 627</i>					<i>130 627</i>
- Dettes envers les établissements de crédits	148 439	328 688	190 689	21 975	989	690 780
<i>dont dettes à vue</i>	<i>19</i>					<i>19</i>
- Comptes créditeurs de la clientèle	1 177 663	50 250	0	0	1 276	1 229 189
<i>dont dettes à vue</i>	<i>780 850</i>					<i>780 850</i>

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant.

Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.

Rubriques (en milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises	
		ayant un lien de participation	liées étrangères
Créances sur les établissements de crédits	1 410 036	69 809	1 340 227
Dettes envers les établissements de crédits	690 780	18 651	672 129

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de **1.047 K€**.

Tableau de variation repris ci-dessous :

Rubriques (en milliers d'euros)	Début exercice	Entrées	Sorties				Fin exercice
			règlement	adjudication	perte provisionnée	perte non couverte	
Créances douteuses (brutes)	16 033	24 939	17 496				23 476
Dépréciations	1 047						1 047
Valeur nette au bilan	14 986	24 939	17 496	0	0	0	22 429

3.3 Les immobilisations

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2022, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2022	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Mises au rebut 2022	Montant brut fin période 2022
Immobilisations incorporelles					
- Droit au bail	40				40
- Fonds de commerce	229				229
- Frais d'établissement	830				830
- Logiciels	1 230				1 230
- Certificat fonds de garantie	0				0
Sous-total	2 329	0	0	0	2 329
Immobilisations corporelles					
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 139	59			2 197
- Immobilisations hors exploitation	2 627				2 627
- Tableaux & œuvres d'arts	9				9
- Immobilisations exploitation	0				0
Sous-total	4 774	59	0	0	4 833
Total immobilisations	7 104	59	0	0	7 162

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2022	Dotation 2022	Reprise 2022	Sortie 2022	Amortissements cumulés au 31/12/22
Immobilisations incorporelles					
- Fonds de commerce	229				229
- Frais d'établissement	830				830
- Logiciels	1 230				1 230
Sous-total	2 289	0	0	0	2 289
Immobilisations corporelles					
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	1 925	75			2 000
- Immobilisations hors exploitation	2				2
- Immobilisations exploitation	0				0
- Provision p/dépréciation imm. hors exploit.	0				0
- Provision p/dépréciation imm. aménag. & instal.	0				0
Sous-total	1 927	75	0	0	2 002
Total immobilisations	4 216	75	0	0	4 291

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/22	Amortissement au 31/12/22	Valeur résiduelle au 31/12/22
Immobilisations incorporelles			
- Droit au bail	40		40
- Fonds de commerce	229	229	0
- Frais d'établissement	830	830	0
- Logiciels	1 230	1 230	0
Sous-total	2 329	2 289	40
Immobilisations corporelles			
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 197	2 000	197
- Immobilisations hors exploitation	2 627	2	2 625
- Tableaux & œuvres d'art	9	0	9
- Immobilisations exploitation	0	0	0
- Provision pour dépréciation imm. hors exploit.		0	0
- Provision pour dépréciation imm. aménag. & instal.		0	0
Sous-total	4 833	2 002	2 831
Total immobilisations	7 162	4 291	2 871

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

3.4 Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux recommandations de l'ACPR, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en « Autres titres détenus à long terme ». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.4 bis - Liste des filiales et participations**Participations et autres titres détenus à long terme**

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/22	Part de capital détenue
Certificat d'Association Fonds de Garantie des Dépôts		158	
	Total	158	

Part dans les entreprises liées

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/22	Part de capital détenue
SAM MONASSURANCES	15/17, avenue d'Ostende 98000 Monaco	181	99%
	Total	181	

3.5 Provisions et reprises pour risques et charges**1. Engagements sociaux**

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/22 à **2.548 K€**.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2022
	Prov. s/ engagements sociaux				
31/12/21	Indemnités de fin de carrière	2 569	70	98	2 541
	<i>dont OCI non recyclables</i>	<i>1 306</i>			<i>1 542</i>
31/12/21	Primes de médailles du travail	12	0	5	7
	TOTAUX	2 581	70	103	2 548

2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2022
31/12/21	Provision constituée	90			90
	TOTAUX	90	0	0	90

3. Autres provisions

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2022
31/12/21	Provision constituée	0			0
31/12/21	Provision constituée	86	76	72	90
	TOTAUX	86	76	72	90

3.6 Les Fonds Propres

Le capital social de la Banque se compose de **72.000 actions de 180 euros** chacune.

- Capital social = **12.960 K€**.
- Prime d'émission liée au capital = **20.160 K€**.

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de **45.081 K€**.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES				
EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT À L'OUVERTURE	Affectation en N		Montant à la clôture
		RAN négatifs	Résultat 2021	
Capital souscrit	12 960			12 960
Primes d'émission	20 160			20 160
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	17 651	-4 725	-2 261	10 665
Sous-total Réserves	18 947	-4 725	-2 261	11 961
Report à nouveau	-4 725	4 725		0
	47 342	0	-2 261	45 081

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2022 et de la mise en distribution des réserves facultatives établies par le Conseil d'administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/2022	Affectation résultat 2022	Distribution dividendes 2022	Montants après affectation 2022
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	10 665		-10 665	0
Report à nouveau	0	4 185	-4 185	0

3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31/12/2022 (en milliers d'euros)

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
ACTIF			
Caisse, Banque centrales et C.C.P.			
Créances sur les Établissements de Crédit	1 459	2 931	4 390
Créances sur la clientèle	182	4	186
Total inclus dans les postes de l'actif	1 641	2 935	4 576
PASSIF			
Dettes envers les Établissements de Crédit	488	501	989
Comptes créditeurs de la clientèle	217	1 059	1 276
Total inclus dans les postes du passif	705	1 560	2 265

3.8 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Comptes d'encaissements	0	52
- Résultats de change hors-bilan	0	
- Comptes d'ajustement sur devises	12 759	12 758
- Charges constatées d'avance	52	
- Produits constatés d'avance		0
- Produits divers à recevoir	2 640	
- Charges à payer - personnel		3 571
- Charges à payer - tiers		12 815
- Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	
- Comptes de régularisation divers	0	13
Total comptes de régularisation	15 451	29 209
- Débiteurs divers	870	
- Créiteurs divers		1 114
- Instruments conditionnels achetés/vendus	452	452
- Comptes de règlements sur opérations titres	30	155
- Comptes de stocks et emplois divers	0	
Total autres	1 352	1 721

La ligne « Charges à payer - personnel » tient compte au 31/12/22 de la provision sur bonus, ceux-ci sont versés avec le salaire de mars de l'année suivante, et leur méthode de calcul suit les recommandations du Groupe BNP Paribas.

3.9 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises

Contre-valeur en milliers d'euros	
Total à l'Actif	845 768
Total au Passif	845 768

4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

4.1 Contrats de Change non dénoués au 31/12/2022 (en milliers d'euros).

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	711 276
Monnaies à livrer	710 236

Les opérations reprises dans le tableau ci-avant et donc ouvertes en date de clôture, sont exclusivement effectuées pour le compte de la clientèle.

4.2 Engagements donnés

12 332 K€ Engagements de garantie d'ordre de la clientèle.

0 K€ Engagements de financement en faveur de la clientèle.

19 319 K€ Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit.

4.3 Engagements reçus

13 621 K€ Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit.

5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation des produits et charges d'intérêts pour l'exercice 2022 (en milliers d'euros)

Intérêts et produits assimilés	27 608
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	17 919
<i>Opérations avec la clientèle</i>	9 689
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Intérêts et charges assimilées	9 441
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	5 052
<i>Opérations avec la clientèle</i>	4 389
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Marge nette d'intérêts	18 167

5.2 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2022 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	817	9 798
Autres opérations diverses de la clientèle		1 629
Total commissions	817	11 427

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

5.3 Ventilation des autres produits et charges d'exploitation bancaire pour l'exercice 2022 (en milliers d'euros)

Total des autres produits d'exploitation bancaire	455
<i>Charges refacturées</i>	0
<i>Charges refacturées à des sociétés du groupe</i>	455
<i>Autres éléments additionnels</i>	0

Total des autres charges d'exploitation bancaire	265
<i>Produits rétrocédés</i>	159
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	106

5.4 Charges générales d'exploitation

La ventilation des charges générales d'exploitation entre les frais de personnel et les autres frais administratifs se traduisent comme suit au titre de l'exercice 2022 (en milliers d'euros) :

	2022
Frais de personnel	
- Salaires et traitements	7 033
- Charges de retraite	1 112
- Autres charges sociales	1 625
- Intéressement / Participation / Aug. de capital	1 034
Total des Charges de Personnel	10 804
Frais administratifs	
- Impôts et taxes	82
- Services extérieurs	15 888
Total des Charges administratives	15 970
- Autres éléments additionnels	43
Total des Charges générales d'exploitation	26 817

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31/12/2022. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

5.5 Coût du risque

Ce poste, figurant pour un montant de **-30 K€**, correspond au Net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

Ventilation du poste coût du risque selon ses différentes composantes (en milliers d'euros) :

	2022
Dépréciations et créances douteuses avec la clientèle	0
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	0
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	0
Reprises de dépréciations sur opérations avec la clientèle	0
Net de provision litiges clientèle	-30
Total du poste coût du risque	-30

5.6 Gains ou pertes sur actifs immobilisés pour l'exercice 2022 (en milliers d'euros)

Répartition de la ligne gains et pertes sur actifs immobilisés :

Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	0
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles	
Gains ou pertes sur titres de participation, parts dans les entreprises liées	
Autres titres détenus à long terme	
Total gains ou pertes sur actifs immobilisés	0

5.7 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de **391 K€**.

Détail ci-dessous :

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour - 54 K€ :

- 54 K€ concernent des erreurs sur titres.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 445 K€ :

- 1 K€ concernant des erreurs sur titres,
- 444 K€ concernant l'ajustement du coefficient de déduction de TVA N.

6) AUTRES INFORMATIONS

6.1 L'effectif était de 77 personnes au 31 décembre 2022.

Ventilation par catégories professionnelles :

EFFECTIFS	
Effectifs utilisés dont :	77
- <i>commerciaux</i>	25
- <i>administratifs</i>	42
- <i>contrôle interne</i>	10

6.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :

Bénéfice de l'exercice:	4 185 K€
Report à nouveau	K€
Montant à affecter	4 185 K€
<u>Comme suit :</u>	
Réserve légale:	0 K€
Réserve facultative :	0 K€
Report à nouveau :	0 K€
Dividendes :	4 185 K€

6.3 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

En application de l'article L.312-8-1 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, et sur avis conforme de l'ACPR, la nature des Instruments de règlement des contributions dues au mécanisme de garantie des dépôts, ainsi que les taux de contribution correspondants ont été fixés par le Conseil de surveillance du FGDR pour l'année 2022.

Pour l'exercice 2022, le montant de la contribution s'élève à :

- 17 K€ (montant appelé, dont 3 K€ en cotisation, 5 K€ en engagement de paiement, -2 K€ en certificat d'association, 10 K€ en certificat d'associé et 1 K€ en charges).

6.4 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

En application de l'article L.313-50-2 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, sur avis conforme de l'ACPR, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des cautions a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR.

Pour l'exercice 2022, le montant de la contribution s'élève à :

- 1 K€ (montant appelé, dont 1 K€ en cotisation).

6.5 Fonds de garantie des titres

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999 modifié relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

En application de l'article L.322-3 du code monétaire et financier et aux textes pris pour son application, sur avis conforme de l'ACPR et de l'AMF, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des titres a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR.

Pour l'exercice 2022, le montant est négatif, il correspond à un remboursement :

- -7 K€ (montant reversé, dont 2 K€ en cotisation, - 9 K€ en engagement de paiement).

6.6 Fonds de Résolution National

En application de l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la directive BRRD, la Banque entre dans le champ du mécanisme de résolution.

En application de l'article L.312-8-1 du code monétaire et financier, complété par la décision n° 2022-CR-05 du 11 mars 2022, et celle n° 2022-CR-04 du 11 mars 2022.

Pour l'exercice 2022, le montant de la contribution s'élève à :

- 133 K€ (montant reversé, dont 40 K€ en engagement de paiement et 93 K€ en cotisation).

6.7 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Au 31 décembre 2022 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 271 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

6.8 Conflit Ukraine Russie

Le conflit russo-ukrainien, engagé le 24 février 2022, n'a pas eu d'impact sur les comptes et sur les méthodes comptables appliquées.

6.9 Événements postérieurs

Des craintes concernant la stabilité du secteur bancaire se sont manifestées depuis le début du mois de mars 2023, suite aux difficultés rencontrées par Crédit Suisse, finalement racheté par UBS. Ce rachat du Crédit Suisse n'a aucune incidence financière pour BNP Paribas Wealth Management Monaco qui n'a aucune exposition directe à cette contrepartie, qui représente par ailleurs moins de 0,1 % des actifs gérés. De plus, comme pour tout événement de cette nature, BNP Paribas Wealth Management Monaco a un suivi très strict de ses portefeuilles d'investissements et, en particulier, dans le cadre de son exposition au risque de crédit.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

À l'attention des actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021, pour les exercices clos le 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Les comptes annuels et documents annexes concernant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration de votre société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2022, le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour l'évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises,

qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

À notre avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ci-joints qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO SAM au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 14 avril 2023.

Les Commissaires aux Comptes,

Frank VANHAL

Jean-Humbert CROCI.